



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE**

RÈGLEMENT NO 155-2016 modifiant le **RÈGLEMENT NO 131-2011** « concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

À une séance régulière du conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 14 septembre 2016, sous la présidence de monsieur Jules Morisset, maire suppléant et à laquelle étaient présents madame la conseillère Annie Tremblay ainsi que messieurs André Beaulieu, Adrien Francoeur, Gilles Lepage et Yvon L'Heureux, conseillers, formant le quorum.

Était aussi présente, madame Johanne Marchand, dir. gén. et sec.-trés.

Absence motivée : monsieur Larry Bernier, maire.

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Édouard souhaite modifier le règlement 131-2011, concernant code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à l'assemblée régulière du 10 août 2016 par monsieur le conseiller Yvon L'Heureux;

EN CONSÉQUENCE, ce Conseil décrète, par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 2

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier

alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1).

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET ADOPTÉ par le Conseil municipal de Lac-Édouard à son assemblée ordinaire du 14 septembre 2016.

Johanne Marchand, dir. gén.
et secrétaire-trésorière

Jules Morisset,
maire suppléant